



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION PRECAIRE D'UNE SALLE DE
CLASSE ET D'UN DORTOIR DU GROUPE
SCOLAIRE ROLAND VERNAUDON A LA
SOCIETE SN ERCT CONSTRUCTION**

**DÉCISION N° DM-22-040
EN DATE DU 10 FEVRIER 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-21-446 du 21 septembre 2021, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire délégué aux affaires juridiques et domaniales ;

CONSIDÉRANT la demande de la société « SN ERCT CONSTRUCTION », d'occuper une salle de classe et un dortoir situés au rez-de-chaussée du groupe scolaire « Roland Vernaudon », afin de pouvoir effectuer des réunions de chantier pour la construction d'un immeuble situé 15 rue de Montreuil, au profit de la Vincem ;

CONSIDÉRANT que les locaux susmentionnés ne sont pas exploités par le groupe scolaire et qu'une entrée indépendante est accessible par le chantier du 15 rue de Montreuil ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention d'occupation précaire du domaine public avec la société « SN ERCT CONSTRUCTION » sise 86 avenue Georges Clemenceau à BRY-SUR-MARNE (94360), relative à la mise à disposition d'une salle de classe et d'un dortoir situés au rez-de-chaussée du groupe scolaire Roland Vernaudon sis, 15 bis rue de Montreuil, moyennant le versement, d'une redevance mensuelle de 440,00 € (quatre-cent-quarante euros) charges comprises.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220210-Imc1H9355H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/02/2022
Date de Publication : 10/02/2022